



ARR-CCAS-2026-10-001

**ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE**

MAIRIE DE RÉGUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

13 OCT. 2026
Et publication le :
13 OCT. 2026

Le Maire,
René BONNET



Le Maire de la commune de Régusse, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-6, R. 123-11, R. 123-12 et R. 123-27 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-070 du 8 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Régusse ;

Vu l'arrêté municipal n° ARR-2026-CCAS-001 du 15 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Régusse ;

Vu la démission de Madame Josiane BRENIER de ses fonctions de membre nommé du conseil d'administration du CCAS, en qualité de représentante de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ;

Vu la candidature de Madame Sabine TRUC pour représenter l'Union départementale des associations familiales (UDAF) au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il convient de pourvoir au siège devenu vacant à la suite de la démission de Madame Josiane BRENIER ;

Considérant qu'il appartient au Maire de procéder à la nomination d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration du CCAS, dans le respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'en l'absence de candidature proposée par l'UDAF du Var, le Maire, Président du CCAS, propose la nomination de Madame Sabine TRUC pour siéger au conseil d'administration ;

ARRÊTE

Article 1 – Constatation de la vacance du siège

Il est pris acte de la démission de Madame Josiane BRENIER de ses fonctions de membre nommé du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Régusse, en qualité de représentante de l'Union départementale des associations familiales (UDAF).

Article 2 – Nomination du nouveau membre

Madame Sabine TRUC est nommée membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Régusse, en qualité de représentante de l'Union départementale des associations familiales (UDAF), en remplacement de Madame Josiane BRENIER.

Article 3 – Durée du mandat

Madame Sabine TRUC est nommée pour la durée du mandat restant à courir des membres nommés du conseil d'administration du CCAS.

Article 4 – Modification de l'arrêté initial

L'arrêté municipal n° ARR-2026-CCAS-001 du 15 avril 2026 est modifié en ce qu'il concerne la désignation de Madame Josiane BRENIER, à laquelle est substituée Madame Sabine TRUC.

Les autres dispositions dudit arrêté demeurent inchangées.

Article 5 – Exécution et notification

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Madame Sabine TRUC et à Madame Josiane BRENIER, ainsi que communiqué à l'Union départementale des associations familiales du Var et au Centre Communal d'Action Sociale de Régusse.

Article 6 – Publicité et transmission

Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires en vigueur et transmis au représentant de l'État dans le département du Var.

Fait à Régusse le 12 octobre 2026

Le Maire,
Président du CCAS,
René BONNET



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

